



DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSONS

Je soussigné(e) :

Nom - Prénom	
Adresse	
N° Tel	
Qualité	Association :

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire de groupe 3.

à			
le		De	H
à l'occasion de			

Olemps, le

Signature

ARRETE DU MAIRE N°

Vu la demande présentée ci-dessus,

- Vu le code général des collectivités territoriales, (art. L2212-1 et L2212-2)
- Vu le code de la santé publique (art. L 3321-1, L 3335-4, alinéa 3)
- Vu l'arrêté préfectoral n°2010354-0005 du 20 décembre 2010 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons et autres lieux recevant du public dans le département de l'Aveyron

ARRETE

Article 1 : M. Mme est autorisé(e) à ouvrir un débit de boissons temporaire, de **groupe 3**.

à			
le		De	H
à l'occasion de			

Article 2 : L'ouverture d'un débit de boissons temporaire à l'occasion de cette manifestation ne permet de mettre à disposition du public que des boissons des 3 premiers groupes.

Boissons fermentées non distillées : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, vins doux naturels, crèmes de cassis, jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 degré à 3 degrés d'alcool.

vins doux naturels : vins de liqueurs, apéritifs à base de vin, liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 % d'alcool pur.

Article 3 : Le service des boissons alcooliques devra cesser à **2 h 00 du matin**.

Article 4 : La vente de boissons alcooliques à des mineurs est **interdite**

Article 5 : Le maire d'Olemps et le commandant de police sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera remis au bénéficiaire, qui devra le présenter, à l'occasion de tout contrôle.

Fait à Olemps, le
Le Maire
Sylvie LOPEZ